

CONSEIL COMMUNAL

CHESEaux

PREAVIS No 48/2025

DEMANDE DE CREDIT SUPPLEMENTAIRE AU POSTE 352.3141 DU BUDGET 2024

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le bouclage des comptes 2024 laisse apparaître un dépassement budgétaire supérieur à CHF 30'000.00, qui nécessite d'être présenté comme suit :

352 – MAISON DE COMMUNE

352.3141 – Entretien des bâtiments pour CHF 180'213.71

BU24/CO24 :

- Budget 2024	CHF	134'000.00
- Compte 2024	CHF	<u>180'213.71</u>
- Dépassement	CHF	46'213.71

La volonté de la Municipalité d'accomplir ses objectifs a nécessité la création de nouveaux postes de travail (4 en 2024). La configuration des bureaux de l'administration ne permettait alors pas de créer ces nouveaux postes. De plus, la proximité et le manque de cloisonnement physique entre les différents services (police et contrôle des habitants notamment) ne garantissait pas la confidentialité requise (Loi sur la protection des données). Il a donc été nécessaire d'effectuer les travaux de réaménagements suivants :

- *Déplacer la police administrative, au rez-de-chaussée, dans les anciens locaux de la gendarmerie.*
- *Transformer l'ancienne salle de conférence en bureau pour le contrôle des habitants*
- *Transformer l'ancien économat en bureau pour le service technique*
- *Aménager l'ancien bureau du greffe municipal pour le service technique*
- *Aménager l'ancien bureau du service technique pour le greffe municipal*
- *Aménager un local pour le serveur informatique*
- *Créer une salle d'appoint au 1^{er} étage*
- *Aménager le bureau du président du CC en bureau pour la collaboratrice administrative des écoles*
- *Aménager la salle des commissions en bureau pour la coordinatrice AMF*

En août 2023, lors de l'élaboration du BU24, la Municipalité avait augmenté le compte 351.3141 de CHF 75'000.00 par rapport au standard pensant couvrir les coûts des réaménagements sur la base des besoins alors pressentis. Cependant, des complexités liées au câblage électrique, à la statique du bâtiment ainsi qu'au traitement du local du serveur informatique (cloisonnement et refroidissement) sont apparues en cours de travaux. Début juillet 2024, la Municipalité a estimé qu'il était nécessaire de finaliser les aménagements engagés pour permettre la venue des collaborateurs dans des conditions acceptables et

également limiter les surcoûts liés à une interruption des travaux. Donc, comme annoncé lors du Conseil Communal du 8 octobre 2024, nous vous présentons ce dépassement budgétaire.

CONCLUSION

Ceci exposé, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de lui accorder un crédit supplémentaire au budget 2024, pour un montant de **CHF 46'213.71**

et de donner à ces dispositions la teneur suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHESEAU

- vu le préavis municipal N° 48/2025 du 28 avril 2025.
- vu le rapport de la commission des finances chargée d'examiner cet objet
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

- d'accorder à la Municipalité un crédit supplémentaire au budget 2024 pour un montant de **CHF 46'213.71**

DECHARGE

la commission des finances de son mandat.

Adopté par la Municipalité en séance du 28 avril 2025

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :	Le secrétaire :
 E. FLEURY	 R. THELIN

